L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 28 JANVIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UNE personne des plus recommandables désirerait se placer dans une famille, comme dame de compagnie ou gouvernante, ou se mettre au service d'une personne qui aurait besoin de soins constants. S'adresser par lettre, aux initiales A. L., bureau de l'ABEILLE. 22 jan—

UNE Dame pouvant enseigner le français, l'anglais et la musique, (le piano) trouvera à se placer dans une famille de la campagne. S'adresser, munie de bonnes recommandations, à M. P. A. Condroy, Cypremort P. O., Louisiane. 23janv—7f

Demande.

ON demande une bonne femme de chambre. S'adresser au No 55 Nord Remparts, entre Bienville et Conti. 24 jan—7f

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de changement d'affaires—Un café bien situé. Dans la maison se trouve un certain nombre de lits, qu'on vendra ensemble avec le café ou séparément. S'adresser à M. Mir, coin Passage de la Bourse et St-Louis. 28 jan—6f

BONNE occasion.—GROCERIE à vendre. S'adresser aux initiales J. H. H., bureau de l'ABEILLE. 7 janv—15f.

A vendre en totalité ou en partie, l'habitation Monsecour, bien connue, située dans la paroisse Plaquemine, à environ quarante cinq milles plus bas que la Nouvelle Orléans. Conditions faciles. Pour plus amples détails s'adresser à B. Saloy, No 165 rue Marais, entre les rues Ste-Anne et Dumaine. Nouvelle-Orléans. 5 jan—1m.

ASSURANCES

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 5 1/2 rue Carondelet.

Seizième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1886.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Primes sur risques de feu	$495.464 05	
Primes sur risques de mer	41.553 52	
Primes sur risques de rivière	9.908 38	
	$546.925 95	
A ajouter primes non acquises de 1884, acquises en 1885	152.925 00	
	$699,850 95	
A déduire:		
Primes remboursées et réfaction (Rebate)	$24.640 18	
Réassurances	107.189 75	
Primes sur risques non terminés	136.280 00	268,109 93
Primes nettes acquises		$431.741 02
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		49.041 56
		$480.782 58
Pertes payées sur les risques de feu	$295.817 06	
de marine	23.755 20	
de rivière	3.112 66	
Pertes non ajustées	75.500 00	
	$398,184 92	
Commission d'agences	75.402 41	
Dépenses d'agences	8.865 20	
Taxes et licences	3.002 89	
Dépenses de bureau	28.172 46	
Dépenses casuelles	3.496 72	$517,124 60
		$36,342 02
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1885	$15.000 00	

ACTIF.

Argent en caisse	$36,120 33	
$70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	86,100 00	
$70,000 Bons des Etats-Unis 3 0/0	71,400 00	
$50,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	52,000 00	
$58,220 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	57,055 60	
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00	$317,675 93
Primes en voie de recouvrement		17,693 45
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe		54,632 74
Prêts sur hypothèque		54,871 34
Effets à recevoir		2,885 00
Bons, actions et autres valeurs		12,819 52
Meubles et installations de bureaux		2,500 00
		$463,077 98

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00	
Dividendes non réclamés	2,640 00	
Pertes non réglées	75,500 00	
Primes sur risques non expirés	136,280 00	$514,420 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LÉON SÉRÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1886.

CHAS G. ANDRY, Notaire.

20 janv—1m

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-unième Etat Annuel.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1885, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie	$232,018 08	
Sur les risques maritimes	13,821 98	
Sur les risques de rivières	14,786 77	
Primes totales	$260,626 83	
Moins primes non échues	72,317 00	
Primes nettes acquises au 31 mai 1885	$188,309 83	

PERTES PAYÉES:

Sur les risques d'incendie	$88,486 91	
Sur les risques maritimes	2,490 26	
Sur les risques de rivières	7,579 44	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	28,786 34	
Réassurances et primes remboursées	28,632 98	$155,975 93
Profits		$32,333 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$253,293 51
Actions de Banques et de Chemins de fer	96,185 30
Billets garantis par hypothèques et nantissements	124,446 06
Billets à recevoir	56,228 22
Primes en collection	30,737 35
Stock du Vallette Dry Dock Company	11,362 50
Jugements	4,355 00
Comptant	39,822 13
	$616,410 07

La Compagnie a payé 5 pour cent d'intérêt aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1885.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 9 juin 1885.

JAMES FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS:

Jno B. Lallande, D. Fatjo,
Paul Fourchy, Jos A. Shakspeare,
M. W. Smith, U. Bassetti,
Chas Lafitte, Alden McLellan,
D. A. Chaffraix, B. W. Taylor.

LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul Propriétaire et Fabricant.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE B.,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 9 Février 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

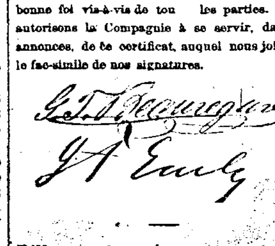

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle Orléans.

plus de renseignements, écri[...]ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne. P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Sud, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885:

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$247,415 87	
Sur risques de rivière	10,108 89	
Sur risques de mer	9,398 08	$266,922 84
Ajoutez; Primes non échues de 1884		49,279 56
Total primes		$316,202 40
Ajoutez: Intérêt et escomptes	$20,543 51	
Sauvetage	119 60	20,663 11
Total recettes		$336,865 51
Déduisez: Pertes payées sur incendies	$109,803 74	
Pertes payées sur rivières	231 67	
Pertes payées sur mer	4,509 43	
Total pertes payées	$114,544 84	
Primes remboursées et réductions	70,564 62	
Réassurances	10,353 94	
Taxes et licences	5,279 45	
Frais — Bureau, agences, Bureau des Réassureurs, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer, annonces, etc	26,657 58	227,400 43
		$109,465 08
Réserves pour les primes non échues	$60,589 31	
Réserve pour pertes réglées et non réglées	20,823 35	
Divers comptes non soldés de Décembre 1885	1,314 93	
Reliquat	26,737 49	$109,465 08

ACTIF

Aux cotes du marché.

Comptant en caisse	$86,171 60
$40,000 Bons des Etats Unis 4 pour cent	49,200 00
120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émission Crossman)	126,000 00
50,000 Bons à prime	49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande	47,677 37
Prêts sur première hypothèque, immeubles en ville	6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nlle-Orléans	2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00
1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans	100 00
Un bon de la Compagnie de Pompiers de St Bernard	50 00
Primes en voie de perception	35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc	2,000 00
	$408,941 80

PASSIF.

Actions-capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 31
Réserve pour les pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt-dividende de juillet 1885)	19,212 03
	$408 941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 14 janvier 1886.

M. T. DUCROS, Notaire, 138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1886.

A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande, des profits de l'année 1885, le dividende-intérêt semi-annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital, faisant HUIT POUR CENT en 1885.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

15 janv—1m

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

LA Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie, conformément à sa charte, l'exposé de ses affaires durant les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1885.

Primes d'incendie	$732,927 58	
Primes maritimes	61,369 43	
Primes de rivières	32,390 71	$826,687 72
Primes acquises		126,977 35
Total primes		$953,665 07
A déduire—		
Primes non acquises	$71,482 96	
Primes remboursées	137,441 66	
Réassurances	83,864 32	$292,788 94
Primes nettes acquises		$660,876 13
A ajouter— Intérêt, loyers, sauvetage		41,094 95
Revenu net		$701,971 08
A déduire— Pertes d'incendies	$416,516 28	
Pertes maritimes	49,962 90	
Pertes de rivières	12,218 12	
	$478,696 30	
Commissions	62,961 02	
Taxes	20,966 06	
Dépenses générales d'agences et change	19,253 14	
Dépenses locales générales et salaires	49,182 41	
Donations charitables	1,232 02	
Frais de cour et honoraires d'avocat	3,129 55	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, patrouille d'incendie et Babcocks	10,179 51	
Profits et pertes	19,327 50	664,927 51
		$37,043 57
A déduire en suspens pour pertes estimées et non estimées		20,000 00
Profit net		$17,043 57

La Compagnie a à son actif, valeur du marché le 31 décembre 1885:

Argent	$34,904 59
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de 1re hypothèque de la Levee Steam Cotton Press, New Orleans Water Works, City Railroad et New Orleans Cotton Exchange	242,812 50
Actions de la State National Bank, Vallette Dry Dock Company, Metairie Cemetery Association	31,048 75
Billets de 1re hypothèque, billets avec nantissement, prêts sur demande, billets à ordre	102,471 40
Propriétés foncières et meubles de bureau	74,839 55
Primes en voie de collection	49,272 67
Dû par compagnies d'assurances	12,151 85
Warrants d'Etat	150 00
Argent entre les mains de l'agent de la Compagnie au Havre	475 92
	$547,133 23

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle aite sur les livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYÈS, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon étude, No 162 rue Commune, Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16e jour de janvier 1886.

[Signé] JAS FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer sur demande un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1886

[Signé] J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jules Aldigé, H. Gally,
Theo. Brierre, Chas Lafitte,
E. J. Bobet, Pierre Poutz,
E. Forestier, A. Schreiber,
Chas T. Dugazon, Chas E. Schmidt,
D. Fatjo, J. Tuyès.

19 jan—1m

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

No 104 Canal Street.

THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year—

On fire risks	$232,018 08	
On marine risks	13,821 98	
On river risks	14,786 77	
Total premiums	$260,626 83	
Less unearned premiums	72,317 00	
Net earned premiums 31st May 1885	$188,309 83	

LOSS PAID.

On fire risks	$88,486 91	
On marine risks	2,490 26	
On river risks	7,579 44	
Taxes and expenses, less interest	28,786 34	
Reinsurances and return premiums	28,632 98	$155,975 93
Profit		$32,333 90

The company has the following assest:

Real estate	$253,293 51
Bank, railroad and other stocks	96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge	124,446 06
Bills receivable	56,228 22
Premiums in course of collection	30,737 35
Stock of Vallette Dry Dock Company	11,362 50
Judgments	4,335 00
Cash on hand	39,822 13
	$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John B. Lallande, D. Fatjo,
Paul Fourchy, Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith, U. Bassetti,
Chas. Lafitte, Alden McLellan,
D. A. Chaffraix, B. W. Taylor.

13juin—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Bermudez vs J. V. Micelo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,341.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Conti, Remparts, Bourgogne et Bienville, désigné comme lot numéro deux, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, daté le 22 novembre 1884 et mesurant en mesure américaine conformément au dit plan (qui est annexé comme référence à un acte de Wm J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885) vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-neuf pieds; quatre pouces et quatre lignes, avec l'usage en commun avec d'autres lots, d'une grande cour dans le fond et d'un passage ouvrant sur la rue Conti. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur devra assumer de payer et dans ce but retenir entre ses mains en dehors du prix d'adjudication, un montant suffisant pour faire face à un billet à ordre souscrit par le défendeur ci-dessus mentionné, à son propre ordre et endossé par lui pour onze cent quatre vingt trois 33 1/3 piastres, daté le 27 décembre 1884, payable deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement et paraphé "Ne Varietur" pour l'identifier avec un acte de feu W. J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, et assumer toutes les obligations du défendeur mentionné dans ledit acte relatives audit billet, telles qu'assurances, &c., et la balance de l'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26jan—26—fév2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil.

Un fort lot de meubles assortis, effets mobiliers, etc.

Ulysse Bassetti vs John H. Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,433—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux précités ci-dessous, le LUNDI, 1er février 1886, à 10 A. M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison assortis, effets divers, etc. contenus dans ladite propriété au No 61 rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville. Le tout d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 janv—21 27,30,31

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jno. R. O'Rourke, agent, etc., vs W. C. O'Rourke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,852—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, le 16 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, avec tous les droit, voies et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Clara, Magnolia et Philip, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes parallèles de 97 pieds. Le dit lot commence à une distance de 60 pieds 5 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Jackson et Cl[...].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la N.-O.

15 janv—15, 20, 27—fév 2, 9, 16.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

FORGE ET FONDERIE DE SWIFT VS. CHARLES G. JOHNSEN—Fi. Fa. No 10,937—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, 9 février 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, sur la rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Foucher (maintenant Constance), Julie, St-Joseph et Tchoupitoulas, mesurant quarante-six (46) pieds six (6) pouces de face à la rue Julie, sur soixante (60) pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas; environ seize (16) pieds de profondeur sur une première ligne du côté opposé, à ce point il y a une seconde profondeur d'environ quarante-sept (47) pieds six pouces sur une ligne oblique qui va en se rétrécissant jusqu'à la ligne du fond, qui mesure quarante (40) pieds de profondeur, toutes plus ou moins; la dite propriété est actuellement au nom de Joseph Flormond Loubat et de Mme Suzanne Gaillard Césires, veuve de feu Alphonse Loubat, étant la même propriété acquise par le dit Joseph F. Loubat, par un héritage de son père feu Alphonse Loubat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 7me jour de janvier 1886.

R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

9 janv—9, 12, 19, 26—fév 2, 9.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annonciation, avant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 4me jour de janvier 1886.

R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

5 janv—5, 12, 19, 26—fév 2, 6

AVIS AUX CREANCIERS.

Sam Picard vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,420—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Sam Picard et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par S. Picard, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28janv—28—2 6 fév

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Diego Sans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1,534—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Diego Sans, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28jan—28 fév2 6

Succession de Veuve Tobias Brunsman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,467—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte final présenté par Revd. G. L. C. Frank, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau et compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

27jan—27,31—5fév

Succession de Mlle Margaret Kemp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15,818—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par William J. Pattison, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

23 janv—23,27,31

Succession de Peter Marcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,509—Division—D Attendu que Daniel P. Marcy et Louis W. Perkins ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Marcy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

19 jan—19,23,28

Succession de William Kiley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,476—Division C—Attendu que Mme Veuve William Kiley, a présentée une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Kiley, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 jan—22,28,31.

Succession de Mme Cresentia Fletschinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,530—Division A—Attendu que Mme Odilia Steppe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Cresentia Fletschinger, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 janv—22,28,31

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du steamboat Godfrey T Johnson, etc.

Veuve Cloinance Bernard vs. Octave F. Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,105—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 30 janvier 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

La cale et le corps du bâteau à vapeur ou navire nommé Godfrey T. Johnsen, de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les machines, engins, cabines, mobilier, câbles, appareils et tout ce qui appartient ou enfait partie; lequel bateau est dûment enregistré dans le port de la Nouvelle-Orléans, et est d'un tonnage net de soixante-six 52/100 ou à peu près; numéro de l'enrôlement 63, numéro officiel 85,753.

Le dit bateau est mouillé en ce moment dans le fleuve, à l'extrémité supérieure du chantier du Valette Dry Dock, entre les rues Oliver et Valette, dans le Cinquième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29déc—29 jan5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm Fagan, liquidateur, vs. Oscar F. Brodel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,931—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt, dans l'ilet numéro cinq borné par les rues Casacalvo, maintenant Royale, Moreau, maintenant Chartres, Forstall et Lizardi, sur un plan dressé par C. A. DeArmas, en date du 30 septembre 1869, et déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt-six pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Casacalvo, maintenant Royale, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Acquis par le défendeur de Samuel D. Jacobs, conformément à un acte pardevant A. Barnett, notaire, le 4 juin 1883, enregistré au bureau de transfert, livre 120, fol. 103.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

12 janv—12,19,26—2,9,13fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. L. Herwig vs. P. A. Murray et Muney et Marcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,533—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 20 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, St. Joseph, Carondelet et Julie, désignés par les numéros quatre et cinq d'après un plan de W. T. Thompson, député voyer, en date de décembre 1855, annexé à un acte en l'étude de T. O. Stark, notaire en cette ville, daté du 21 juillet 1857. Le lot numéro quatre mesure vingt-deux pieds deux pouces et une ligne de face à la rue St. Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Le lot numéro cinq mesure quarante pieds de face à la rue St. Joseph sur une profondeur de cent pieds à la rue Carondelet. Les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de onze pieds de largeur en commun avec les dits lots et autres qui se touchent.

Acquis par le défendeur P. A. Murray de Francis J. Eglay et épouse, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 30 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de P. A. Murray.

Conditions: comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19janv—19,26—2 9,16,20fév.

Avis d'Election.

Bureau du Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 Janvier 1886.

CONFORMÉMENT à une proclamation de son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du treizième jour de janvier A. D. 1886, me requérant de faire tenir une élection dans le Quatrième district représentatif de la paroisse d'Orléans composé du Quatrième ward de la ville de la Nouvelle Orléans, à dessein de remplir une vacance qui s'est produite dans la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane par suite de la mort de l'Honorable John J. Fitzpatrick, ancien représentant dudit Quatrième ward de la paroisse d'Orléans.

Avis est ici donné qu'une élection aura lieu, conformément à l'acte No 58 de la session extraordinaire de l'assemblée générale de 1877.

Samedi, le 6me jour du mois de février A. D. 1886,

De 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans tout le Quatrième district représentatif de la paroisse d'Orléans, composé du Quatrième ward de la ville de la Nlle-Orléans, afin d'élire un Représentant dudit district à la Chambre des Représentants de l'assemblée générale de l'Etat pour remplir la vacance créée par la mort de l'Honorable John J. Fitzpatrick, ancien représentant dudit district.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et ex officio officier ministériel pour le retour des élections de la paroisse d'Orléans.

9 janv—au 6 fév inc

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John C. Smith vs. ses créanciers.—No 16,591.—Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des propriétés du pétitionnaire John C. Smith soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, MARDI, le 2me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic; et, dans l'intervalle, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Bernard Titche, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 25 janvier 1886.

Signé. HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

27 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans. Hansell & Webster vs leurs créanciers—No 16 528—Division C.—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires, la raison sociale de Hansell & Webster et de William S. Hansell et Frank B. Webster individuellement comme membres de la dite raison et de William S. Hansell comme seul propriétaire de l'actif et liquidateur de l'ancienne raison sociale de M. J. McEnroe & Co., est soit par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers. Et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, le SAMEDI 6me jour de février 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et choisir un syndic et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les personnes ainsi que contre les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues et que W. E. Murphy, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 31 décember 1885.

[Signé] F. A. MONROE, juge.

Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

janv—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, E. & P. Moses vs leurs créanciers—No 16,239—Division E. Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de E. & P. Moses et aussi Elkin Moses et Phineas Moses, individuellement et comme membres de ladite raison sociale soit tenue et convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le LUNDI 1er jour de février 1886, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et rémission et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les personnes et les propriétés desdits pétitionnaires soient suspendues, et que E. B. Kruttschnitt, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1885.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANNKIN, Député-Greffier.

23déc—3 f en 30.

ETAT DE LA LOUISIANE.— COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans Emile Laroussini vs ses Créanciers.—No. 16,396.—Division D.—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Emile Laroussini soient et par le présent acceptées par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant John R. Legier, notaire en cette ville le mercredi 10me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération les affaires dudit pétitionnaire et de choisir un syndic et que dans l'intervalle toute procédure judiciaire contre ledit Emile Laroussini soient suspendues et que René Beauregard Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 6 janvier 1886.

[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

8 janv—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Léon Beneditto vs. Ses Créanciers—No 16528—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Léon Beneditto soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et ait lieu pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le MERCREDI, 24ème jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que James D. Coleman, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1886.

[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

20 janv—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—L. H. Fernandez vs. ses créanciers—No 16,192, Division —Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de L. H. Fernandez soit tenue et convoquée pardevant Henry J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, le 31e jour de janvier A. D. 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de déterminer et prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit L. H. Fernandez soient suspendues, et que Meyer Gutheim, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1885.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme;

JAS. D. RANKIN,
GEO. P. CAZELAR,
Députés-Greffiers.

18 déc—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets, Patentes, droits, etc.

Succession de H. B. Springstein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 15,379.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 1er février 1886, à 10:30 heures A. M., à ma salle d'encan, No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 15 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un assortiment complet de meubles de maison et effets, boîte à outils, etc., ainsi que les droits, titres et intérêts du dit feu H. B. Springstein dans la lettre-patente ci-après décrite:

Une patente, No 20,361, pour les améliorations du Treadle Attachment, émise par le Dominion du Canada à Henry Burwell Springstein et Andrew Jackson Dwyer, le 15me jour d'octobre 1884.

2° Une patente, No 301,766, aussi pour les améliorations du Treadle Attachment, émise par les Etats-Unis d'Amérique à Henry B. Springstein, le 8me jour de juillet 1844.

Conditions—Comptant. 20jan—20 26 fév1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété enjolivée dans le Sixième District, dans l'affaire de John H. Petry vs August Konilzer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division "C" No. 15,512.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI 30 janvier 1886, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, rendu le 5 janvier et signé le 11 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, dans cette partie connue comme Burtheville, dans l'ilet No 60, compris entre les rues Hurst, Jennet et Calhoun, et la ligne de la propriété de Foucher de Ciréé ou City Park, et mesure 30 pieds de face à la rue Hurst, sur une profondeur de 121 pieds 2 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles E. Sel, notaire No 81 rue St-Charles, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

14 jan—14,23,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

La goélette Ida K. à l'encan.

Succession de Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," No 14,783.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—JEUDI, le 11 février 1886, à 11 heures A. M., à la tête du Nouveau Bassin, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 7 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

La goélette connue comme **Ida K**, comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin. La dite goélette a une longueur de 45 pieds, une largeur de 17 4/10 pieds et une profondeur de 4 1/10 pieds, tonnage brut de 16 49/100 tonnes, moins 82/100 tonnes à déduire, laissant un tonnage net de 15 67/100 tonnes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Chas. E. Sel, notaire, No 81 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

10 jan—10 16 23 30—fév 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Sarah Preston ou Peterson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" -No. 16,232

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 février 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 6 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Macarty, De Armas et Claiborne, et mesure 15 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 120 pieds [...] face à la rue Macarty entre lignes parallèles.

Conditions, comptant.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, et devra payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886; un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Et le même jour à 10 heures a. m., au local ci-dessus décrit, il sera vendu pour le compte de la susdite succession, le restant général de meubles de maison et effets, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—comptant sur les lieux.

9janv—9 16 23 30 fév 6 13.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété commerciale de choix dans le Deuxième District, No 38 rue Chartres, entre Douane et Bienville.

144 Actions du N. O. City & Lake R. R.
133 Actions du N. O. Gaslight Co.
150 Actions du Home Insurance Co.
40 Actions du N. O. Insurance Co.

Succession de Bertrand Sestia.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 13,838.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—MARDI, le 9 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 7 janvier 1886, je procéderai à la vente à l'encan des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Douane, Bienville et Levée, mesurant vingt-sept (27) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de soixante-dix-sept (77) pieds cinq (5) pouces.

Les améliorations comprennent un magasin en briques solidement bâti, avant trois étages, maintenant occupé par F. Meunier comme magasin de modes en gros et portant le numéro municipal 38, rue Chartres.

Et le même jour, même heure et mêmes lieux, il sera aussi vendu:

141 Actions du fonds-capital du New Orleans City and Lake R. R. Co.
133 Actions du fonds-capital du New Orleans Gaslight Co.
150 Actions du fonds-capital du Home Insurance Co.
40 Actions du fonds capital du New Orleans Insurance Co.

Conditions—Pour la propriété, comptant en passant le titre. Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et pour les actions, comptant avant le transfert. 6jan—6,16,23,30 fév6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le deuxième District, à l'encoignure des rues Broad et Bienville—Succession de Philippe Scheib.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A—No 15,645.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 29 décembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Broad et White, formant l'encoignure des rues Broad et Bienville, et mesurant 27 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Broad de 108 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles E. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur, et aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

3 jan—3 9 16 23 30 fév 6

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement, etc. vs. Leurs Créanciers—No. 16,051, Division D—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire et le tableau amendé annexé soit enregistré et l'ordre de procédures pour un sursis précédemment accordé dans cette affaire soit déchargé, que la cession des biens des pétitionnaires Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John L. Lanesche, notaire en cette ville, Jeudi le 11me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John Artigues soit nommé syndic provisoire des dits créanciers, et qu'il soit reconnu comme tel après avoir prêté serment et fourni un cautionnement de dix mille piastres conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

7 jan—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Thomas Dillon vs. Ses Créanciers—No. 16,524—Division A.—Ordre de Cour—Considérant la présente, que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se présenter pardevant Charles Rolle, notaire le 24ème jour de février, 1886, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un sursis, et ordonné que toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues. Il est de plus ordonné que E. J. Méral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1886.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme.

JAMES D. RANKIN, député greffier.

19 jan—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Scannell & Lafaye vs Leurs Créanciers—No. 16,382, Division D.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Scannell & Lafaye, ainsi que de John O. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, Lundi le 8me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis et rémission, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Branch K. Miller, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que les dits créanciers soient notifiés conformément à la loi à assister à la dite réunion.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1886.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

7 jan—3f en 30j

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT

Bâtisse en briques à étage, rue Franklin, près de la rue du Canal.

Terrains vacants faisant face à la rue Dumaine.

Succession de Archibald Montgomery.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 14,636.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1886—Les propriétés suivantes, à savoir:

1° Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Franklin, Tremé, Canal et Douane, mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Franklin, sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une bâtisse en briques à étage retirée de la rue, ayant au rez-de-chaussée deux chambres et deux au-dessus, corridor, balcon sur le côté, citerne, cour briquetée, hangar, etc., etc.

2° Six lots de terre vacants situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, St-Philippe, Lopez et Rendon, désignés par les Nos 25, 26, 27, 28 29 et 30. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine, à l'exception du lot No 25 qui mesure 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la dite rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les titres des susdits lots de terre sont parfaits et ne font pas partie des réclamations Gaines.

Les plans des propriétés ci-dessus décrites seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.

16janv—16 23 30 fév 6 13 20.

Succession de Antoine Carrière.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.

Magasin en briques à étage, rue Decatur, No 41.

Terrains vacants dans le Deuxième et Troisième Districts.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 janvier 1886, les propriétés suivantes savoir:

1° UN LOT DE TERRE situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Levée, Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi, à raison de $83.33 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

2° UN LOT DE TERRE situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et le Chemin du Bayou, lequel lot de terre mesure 42 pieds de face à la rue Derbigny, 45 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 33 pieds 6 pouces sur la ligne opposée et 38 pieds de largeur sur la ligne du fond, avec toutes les améliorations qui en dépendent.

3° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Loi et Espérance, lesquels deux lots mesurent ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

4° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le même District, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Loi et le Canal Marigny, mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Le tout d'après les plans faits par Chas. G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilèges de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets, et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.

16jan—16 23 30 fév6 13 20

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les lettres-patentes émises pour presses à friction, presses à coton et appareils mécaniques.

Succession de Franklin Simmons.

Vente positive pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 21 janvier 1886, Dossier No 15,074, pour le compte de la susdite succession de Franklin Simmons, décédé, à l'encan, il sera vendu la moitié d'intérêt indivise dans les lettres patentes suivantes, à savoir:

La patente No 7022, émise de nouveau pour amélioration des appareils de friction et appareils mécaniques.

—Aussi—

La patente No 114 086 émise pour l'amélioration des presses à coton.

Conditions—Comptant sur les lieux.

24 janv—24, 31—fév 3 à 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée No 226 rue Howard.

Lot vacant rue Johnson.

Succession de ESAU CARTER, décédé.

A l'Encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, date le [...] 1886, Dossier No 14,791, pour le compte de la succession de Esau Carter, décédé, il sera vendu à l'encan—

1° L'intérêt d'un quart indivise dans un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [...] droits d'usufruit [...] situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Julia et Cypress, désigné par le No 217, et mesurant 25 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en TROIS MAISONS EN BOIS A DEUX ETAGES avec auvent au fond et une citerne, connues comme le No 226 de la rue Howard et contiguës à l'Eglise Baptiste Africaine. Les maisons ont ensemble 8 chambres [...] la maison du fond ou la troisième en arrière de la rue Howard, droit d'usufruit ou d'occupation en faveur de Mme Harrison Williams & Anna Maria Elizabeth Thomas, fille de Christina Rich, femme de Harrison Williams.

2° UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Julie et Cypress, désigné par le No 13 et mesurant 26 pieds 4 lignes de face à la rue Johnson, sur une profondeur de 135 pieds 7 pouces et 4 lignes.

—AUSSI—

A la même heure et au même endroit, il sera vendu UN AUTRE INTERET D'UN QUART indivise dans la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 1.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront en outre de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1886.

Actes de vente pardevant Geo. G. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.

3janv—3,10,17,24,31—6fév

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. J. Gomila.

No 15,196—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 janvier 1886, à 10 heures et demie A. M., au local No. 89 rue Magazine, entre Poydras et Lafayette, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan:

Meubles de bureau et autres réclamations, comptes à recevoir, conformément à un inventaire déposé à la Cour.

Conditions—Douze (12) mois de crédit, le prix d'achat garanti par un billet d'acquéreur payable 12 mois après date du jour de la vente, portant intérêt de 8 pour cent par an, de bonnes et solvables garanties seront requises conformément à la loi. 20 janv—20 24 29 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. J. Gomila.

No. 15,196. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR— Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 4 février 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 22me jour de janvier 1886, il sera vendu à l'encan, à savoir;

Deux (2) Actions du fonds-capital du Eads Concession Company Tehuantepec Ship Railway, connues par le certificat No 65 au nom de A. J. Gomila et le certificat No 44 aux noms de Gordon & Gomila. Les deux actions étant la propriété de la dite succession, la décret de cour ordonne que la vente des dites actions soit faite pour du comptant, et que la dite Eads Concession Company soit ordonnée et autorisée, sur production du procès-verbal de l'encanteur, de faire le transfert des dites actions sur leurs livres à la personne ou aux personnes désignées dans le dit procès-verbal comme étant les acquéreurs des dites actions.

23 janv—23 30 31 fév3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site pour bâtir rue Quatrième, entre les rues Rousseau et St Thomas

Succession de Barbara Stuberlin, épouse de Gottlieb April, alias Caleb April.

No 13,834.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 13me jour de janvier 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession ou les parties intéressées, la propriété ci-après décrite, à savoir:

UN LOT DE TERRE dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Troisième, St Thomas et Rousseau, désigné comme lot No 10 et mesurant 28 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1886, et déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr, notaire.

24 janv—26—fév 6,13,20,27

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante et terrains

Coin Nord-est des rues St Charles et Huitième.

Succession de Albert C. Maes.

No 15,984—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 22me jour de décembre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur décrite ci-dessous, à savoir:

L'élégante résidence en bois à deux étages et attique, située au coin nord-est de l'Avenue St Charles et de la rue Huitième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Prytanée, Septième et Huitième. Les terrains sont composés des lots Nos 7 et 8 et une portion du lot No 9 d'après un plan dressé par Moelhausen, voyer, et mesurent 62 pieds 6 pouces de face à l'Avenue St Charles sur 141 pieds de profondeur et face à la rue Huitième.

Les améliorations sont modernes et des réparations complètes ont été récemment faites, une résidence en bois à deux étages avec attique, retirée de la rue, ayant des corridors partout, des galeries devant et derrière, de beaux salons et salle à manger, et assez de chambres pour une grande famille, dans le fond, une bâtisse à deux étages pouvant servir comme écurie, remise, et une autre maison pour domestiques. La propriété peut être vue en faisant application aux encanteurs, et mérite d'appeler l'attention de toute personne cherchant une résidence sur cette superbe avenue. Il y a assez de terrain exposés au sud pour faire de celle-ci une demeure attrayante et confortable.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de sept pour cent par an, du jour de la vente, garantis par hypothèque spécial et droit de vendeur, avec la clause de 5 pour cent frais d'avocats et toutes les clauses de garantie usuelles, assurance et le transfert de la police. L'acquéreur assumant toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et déposant 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 jan—27—fév 6,13,20,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Geddes.

Le magasin de façade en granite, No 46 rue Carondelet.

Maison et terrain rue Canal.

Vacherie et Jardin, Ilet sur la rue St-Louis.

Action d'assurance.

Vente de partage.

Mme Mary Henry et als vs Les Mineurs Geddes,

No 15,988—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le 18 décembre 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après décrite, à savoir:

ACTIONS.

Cent vingt-six (126) actions de $100 chacune du fonds capital du Marchants Mutual Insurance Company of New Orleans.

Conditions—Comptant avant transfert.

PROPRIETES.

1° La bâtisse à quatre étages façade en granit, No 46 rue Carondelet, côté Est, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Gravier et Union. Le lot est désigné par le No 5 et mesure 25 pieds de face à la rue Carondelet, la même mesure dans le fond, sur une profondeur de 94 pieds 8 3/8 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 4 et 94 pieds 10 6/8 pouces sur la ligne vers la rue Union, le tout au pied américain. La dite propriété est occupée par MM. Walter R. Stauffer et Co., Larue & Co. avec bail jusqu'au 1er octobre 1886 pour la somme totale de $1620 par an.

2° La maison en bois à deux étages, No 495 rue du Canal, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Rocheblave et Dorgenois. Le lot est désigné comme No 3 et mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal, sur 105 pieds 10 pouces, 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la moitié, direction nord, d'un édifice en bois à deux étages à double corps de logis, occupé en ce moment par M. Spearing à un loyer de $25 par mois.

3° Le lot de terre dans le même ilet et attenant à la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 4 et mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal, sur 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Sur cette propriété se trouve un hangar dont on peut faire une échoppe ou une écurie.

4° Un ilet de terre dans le deuxième district de cette ville, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Murat et Olympia, il est désigné par le No. 583 et mesure, plus ou moins 314 pieds 9 pouces de face aux rues St Louis et Toulouse, sur 216 pieds 1 pouce de face à la rue Murat et 244 pieds 1 pouce [...] face à la rue Olympia. Les améliorations consistent en une maison de résidence, une écurie et un poulailler. Le terrain est entouré et cultivé, et la propriété est louée à Jean Pujos au taux de $12 par mois.

5° L'ilet carré [...] borné par les rues St-Louis, Toulouse, Alexandre et Murat, [...] désigné par le No 584 et se composant de 24 [...] inclusivement. Il y a des améliorations sur la propriété.

Ces carrés d'ilet devraient attirer l'attention des laitiers et des jardiniers. Ils sont situés sur le Metairie Ridge et sont facilement accessibles de toutes les parties de la ville.

Conditions de la vente—Pour la propriété foncière—un tiers ou davantage comptant au gré des acquéreurs; le reste à crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente en billets des acquéreurs portant intérêt de 8 pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur ainsi que la clause de 5 pour cent honoraires pour le recouvrement des billets; assurance en plein des améliorations pour le montant de la portion à crédit et les polices transférées aux détenteurs des billets jusqu'à leur parfait paiement, ensemble avec toutes les autres clauses de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus des sommes précédentes de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles sur les dites propriétés durant l'année 1886; et un dépôt comptant de 10 pour cent de leurs enchères sera requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant James J. Woulfe notaire aux frais des acquéreurs.

29 déc—29—jan 9 16 23 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois à deux étages, No. 438 rue Baronne, entre Terpsichore et Euterpe.

Succession de James P. Hagan.

No. 1,687—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 décembre 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Terpsichore et Euterpe, désigné comme lot No. 3 et mesurant 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; ensemble avec l'usage en commun avec les autres lots d'une allée dans le fond, de 5 pieds 9 pouces et 3 lignes ouvrant sur la rue Euterpe.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages retirée de la rue avec galerie de façade et de côté connue comme No. 438 rue Baronne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente, avec 8 pour cent d'intérêt par an, privilège de vendeur sur la propriété, avec toutes les clauses usuelles de garantie, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les améliorations assurées pour le montant des billets et la police transférée au porteur. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1886 et de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.

6 jan—6 16 23 30—6 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de famille et terrains

Dans le Troisième District, Rue Miro, près Esplanade.

Succession de Louis Prados.

No 15,223—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 février 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté 12 janvier 1886, et autorisé par une commission de la dite Cour, en date du 14 janvier 1886, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Miro, Galvez et Kerlerec, et désigné par la lettre E d'après un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, député voyer de la ville, et annexé pour référence à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 20 juin 1873 lequel dit lot mesure 84 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Miro du côté de la rue Kerlerec; il s'étend d'abord sur une ligne oblique de la rue Miro vers la rue Kerlerec, une distance de quinze pieds huit pouces et quatre lignes à la rue Kerlerec, et puis il a une profondeur et façade sur la dite rue Kerlerec de 108 pieds 1 pouce et 4 lignes, et sur le côté vers la rue Esplanade, il a une profondeur de quatre-vingt-douze pieds dix pouces et sept lignes, avec une largeur sur sa ligne du fond de cent et un pieds trois pouces et une ligne.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886 et déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Eugène D. Saunders, Esq., notaire.

17 jan—17,30—6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété McDonoghville.

Succession de A. J. Gomila.

No 15,196—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No. 17, rue Carondelet. — SAMEDI, 30 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 décembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre à McDonoghville ou Freetown, dans l'ilet No 15, borné par les rues Adams, Washington, Copernicus et Perry, désignés comme lots Nos 9 et 10 du dit ilet, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Adams sur 150 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. G. Préot, notaire

27déc—27 jan9 16 23 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

Résidence et emplacement pour épicerie,

formant l'encoignure des Champs-Elysées et Derbigny.

Succession de feue Mme Christina Mary Smith, épouse de George Binder.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 14,933—Division A.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté le 25 janvier 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, et désignés par les Nos 10 et 11. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur de 111 pieds 9 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 11 formant le coin des Champs Elysées et Derbigny.

—AUSSI—

En même temps et au même endroit—

Un lot de meubles appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus de son enchère, toutes les taxes dues de 1886, et déposer au moment de la vente 10 0/0 du montant de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 janv—26,30—fév 6,13,20,27

Propriété de valeur, sur la Batture, à McDonoghville, Cinquième District de cette ville.

Succession de Luce Charles.

No 15 076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau 9 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, en date du 25 janvier 1886—il sera vendu:

Une certaine portion de terre située dans la ville de McDonoghville, dans l'ilet No 29, borné par les rues Adams, Jefferson, Lapeyrouse et Socrates. La dite portion de terre étant composée de tout le lot No 4 et une moitié du lot No 3, et mesure 60 pieds de face à la rue Adams—la dite rue maintenant fait face au fleuve, sur une profondeur de 180 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues en 1886, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant George G. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26janv—26,30—fév6,13 20,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Maison cottage double, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de Wm. H. Lewis, Jr., vs. F. M. Kerr, tuteur et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,107.

—A l'enchère publique—

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un jugement rendu le 14 décembre 1885 et signé le 18 décembre 1885 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 15,107, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, désigné par le No 25, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville, le 30me jour de janvier 1829, et mesurant d'après le dit acte, 55 pieds 10 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 181 pieds 3 1/2 pouces sur une ligne le séparant du faubourg Saulet, et 74 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, ligne le séparant des lots 14 et 15 sur ledit plan.

Et conformément à un plan récent fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure (mesure américaine) 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le plus près à la rue Calliope, et 151 pieds 10 pouces sur l'autre ligne de côté le plus près à la rue Delord, et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins. Le dit plan étant daté le 28 décembre 1885 et est maintenant exposé sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.

Conditions—Comptant en monnaie des Etats-Unis.

10 0/0 comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Zacharie Spearing, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 déc—3 10,17,24,30 janv.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vingt-un lots de terre de valeur améliorés, dans le Troisième District, près du Chemin de Gentilly.

Succession de John Dinnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 14,160.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau au No 79 rue Bienville—SAMEDI le 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu de deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'un daté le 11 janvier 1886, et l'autre daté le 20 janvier 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de ladite succession les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

1° Seize lots de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros un à seize inclusivement, dans l'ilet No 82 borné par les rues Champs-Elysées, Français, Foy et Bolivar, d'après un plan par C. C. Crawford le 29 mars 1855 et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire, les dits lots de terre mesurent comme suit: Les lots numéros un à neuf, chacun, 30 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur, le lot numéro un forme le coin de la rue Bolivar et le lot numéro neuf le coin de la rue Foy; les lots numéros dix et onze, chacun, 34 pieds, 7 1/2 pouces de face à la rue Foy, sur 179 pieds 8 1/2 pouces de profondeur; les lots Nos douze, treize et quatorze, chacun 33 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue des Français, sur 125 pieds de profondeur; le lot No 12 forme le coin de la rue Foy; le lot No quinze d'une forme irrégulière, 28 pieds 4 1/2 pouces de face à la rue des Français, 120 pieds sur la ligne qui le divise du lot No quatorze, 175 pieds sur une ligne diagonale et 157 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise des lots Nos onze et seize, et le lot No seize, 15 pieds 6 lignes de face à la rue Bolivar, 75 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne diagonale, 84 pieds 8 pouces sur une autre ligne qui le divise du lot No quinze, 142 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise des lots Nos un, deux, trois et quatre et 60 pieds 3 pouces sur la ligne du fond qui le divise des lots Nos dix et onze.

2° Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Manuel, Foy et Champs Elysées; les dits lots de terre sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq d'après un croquis annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 22 avril 1862. Les lots numéros un et deux mesurent, chacun, 32 pieds de face à la rue des Français sur une profondeur de 105 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin de la rue Manuel. Le lot No trois mesure 32 pieds de face à la rue des Français, sur une première profondeur de 83 pieds 11 pouces et 3 lignes, sur une ligne parallèle à l'autre ligne de profondeur; de là faisant une ligne obtuse, mesure 29 pieds, 4 pouces jusqu'à ce qu'elle touche à la ligne du fond qui a seulement 9 pieds, 5 pouces 6 lignes en largeur. Le lot No quatre est contigu au lot No trois, est de forme triangulaire et mesure 88 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue des Français, 83 pieds 11 pouces et 3 lignes du côté du lot No trois et 122 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de profondeur, et le lot No cinq qui est aussi de forme triangulaire mesure 69 pieds 6 pouces de face à la rue Manuel, 75 pieds 5 pouces 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue des Français et touchant par derrière aux lots Nos un, deux et trois et 102 pieds sur l'autre ligne qui le borne.

Conditions—Une moitié comptant la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1886 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 jan—23,30—6,13,20,27fév

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Bonne affaire.

Emplacement et cottage en bois dans le second et des terrains pour bâtir dans le troisième district.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. — G. G. [...], encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 6 février 1886 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous:

1° L'emplacement de commerce populaire magasin et résidence, avec trois lots de terre formant le coin nord-ouest des rues Broad et Dumaine, dans l'ilet borné par les rues Broad, Dumaine, St-Philippe et White—un voisinage qui s'améliore et une bonne chance pour faire un bon commerce.

2° Le joli cottage en bois pour résidence avec tous les conforts et agréments, désigné par le No 500 de la rue des Ursulines, dans l'ilet borné par les rues des Ursulines, St Philippe, Broad et White—terrain élevé, voisinage respectable et bien amélioré et à proximité des chars urbains des rues Dumaine et Ursulines. Le cottage est bâti [...] du trottoir; grande cour, 4 chambres, galerie et cuisine.

3° Trois lots de terre formant le coin des rues St-Philippe et Rendon, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Rendon, Ursulines et Lopez, en partie amélioré par une maison en bois à un étage, ayant 3 chambres, écurie, citerne et auvent.

4° Deux lots de terre faisant face à la rue St-Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Port, Claiborne et St-Jean-Baptiste. Voyez les plans à la vente pour les dimensions.

Conditions—La moitié ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur. La partie du crédit à 6 et 12 mois, en billets spécialement garanti par les droits du vendeur, 8 pour cent par an d'intérêt. Police d'assurance transférée. Les taxes de 1885 payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 janv—

J. O. Terry & Sons, etc, vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,573—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

20 janv—20 24 29